



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Strasbourg, le 28 février 2017

Christine Masse-Guépratte
IA-IPR d'éducation musicale

à

- tous les professeurs d'éducation musicale en collège de l'académie de Strasbourg
- tous les professeurs de musique en lycée

S/C de Madame, Monsieur le chef d'établissement

Suite à la première phase des réunions de formation dédiées à la réforme du collège et à la rentrée, et dans la perspective de l'organisation de la dernière partie de l'année scolaire, je vous livre quelques informations et perspectives. Lors des réunions de bassins tenues entre le 29 novembre et le 5 décembre, certaines informations ont été échangées et plutôt que de vous proposer la présentation enrichie de nos commentaires comme initialement proposé, je souhaite en faire un point d'étape.

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale

Affaire suivie par
Christine Masse-Guépratte
IA-IPR d'Education musicale
Téléphone
03 88 23 38 71/38 59/35 25
Fax
03 88 23 39 63
Mél.
ce.ipr@ac-strasbourg.fr
Référence :
INSP2016-17/
CMG/courrier/COUR002
informations et perspectives

Adresse :
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

1. Le 1^{er} février s'est tenue **la journée de l'innovation**¹ à Sélestat. Celle-ci, organisée par Emmanuelle Pernoux, la CARDIE, a permis la rencontre de nombreux acteurs convaincus de la plus-value éducative, scientifique et humaine de l'innovation dans le paysage professionnel de l'académie. À travers 15 tables rondes, la visite de 72 stands et une conférence du chercheur François Taddei², le fil rouge de la journée, « innovations, parcours d'apprentissage et de réussite des élèves » a imprimé les échanges et les observations organisés à partir de 5 thématiques : Climat scolaire, bienveillance et persévérance scolaires - Enseigner, apprendre et évaluer autrement - Créer et faire vivre des liens inter-cycles et inter-degrés - Former/se former pour innover et construire les parcours d'apprentissage des élèves.

Les mots clés à retenir de cette journée à laquelle j'ai participé en tant que témoin ou intervenante à 2 tables rondes, pourraient être d'abord **bienveillance** bien sûr, garante de respect mutuel indispensable à toute transmission des savoirs. À ce jour, le terme de **confiance** apparait ensuite avec insistance dans la responsabilité des professeurs à permettre aux élèves de se construire : confiance en soi, en ses capacités et en incidence, connaissance et compréhension de ses faiblesses ou de ses limites qu'il est alors possible d'admettre ou dépasser ; confiance en l'autre pour accepter son regard. Dans l'observation des stands et à travers les discussions avec les acteurs, c'est bien le **projet** qui ouvre toutes les perspectives de réussite. Qu'il soit interdisciplinaire ou pas, il place l'élève au cœur de l'action et c'est bien là sa force. Le projet musical, présent dans le programme depuis 2008 déjà, est ainsi pleinement renforcé et devient un objet pédagogique essentiel dans l'éducation musicale. Il demande alors votre attention particulière dans la conception de sa mise en œuvre au sein de vos séances hebdomadaires.

¹ <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/innovexpe/ressources/eduinov-strasbourg-2017/>

² <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Inventer-une-nouvelle-maieutique-pour-apprendre-a-apprendre>

2. Dans la circulaire du 13 décembre 2016³, la place de la chorale scolaire est clairement identifiée dans **la nouvelle épreuve orale du DNB**. Abordée lors des journées de décembre en tant que préfiguration, à présent publiée, elle confirme qu'il est possible de préparer vos élèves à mettre en valeur leur responsabilité à la fois individuelle et collective, leur talent, leur volonté, et leur temps passé dans le projet choral en l'inscrivant en priorité dans le parcours artistique et culturel, support de cette épreuve orale. Bien sûr, il pourrait aussi bien enrichir un parcours citoyen tant sa dimension sociale est présente, mais il serait dommage d'en négliger sa dimension artistique que seules deux disciplines portent dans la scolarité obligatoire à la française.

...Pour les élèves de troisième participant à la chorale, les conditions sont ainsi réunies pour que le projet collectif auquel ils ont participé soit l'objet de leur soutenance. Dans ce cas, si un bref moment musical témoignant d'une œuvre travaillée peut venir illustrer l'exposé, celui-ci doit essentiellement porter sur les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu. Il doit également s'attacher à souligner les compétences travaillées relevant des différents domaines du socle commun et les liens qu'elles entretiennent avec celles développées par les enseignements disciplinaires...

3. Une fois encore la chorale scolaire est reconnue dans la note de service du 3 février qui installe le **Printemps de l'école en chœur**⁴, continuation de l'opération l'école en chœur. Sous forme de festival cette fois, plutôt que de concours comme les années passées, il invite les chorales à donner spectacle entre avril et juin. Même si l'organisation de telles manifestations demeure périlleuse, et vous mesurez, je crois la reconnaissance que je porte à ceux qui s'y attachent, communiquez vos actions sur la plateforme dédiée qui recensera les concerts sur tout le territoire national. Une circulaire émanant de Renaud Weisse, délégué à l'action artistique et culturelle vient d'arriver dans vos établissements et vous donne les dernières informations.

...À travers la richesse et la diversité des nombreux témoignages ainsi réunis, cette opération mettra en valeur le travail et le talent des élèves choristes comme celui de leur professeur chef de chœur. Elle permettra également aux membres de la communauté éducative et au grand public d'apprécier la qualité et le dynamisme de l'action de l'École en ce domaine. Complémentaires de l'enseignement de l'éducation musicale obligatoire pour tous les élèves, les chorales scolaires contribuent à l'atteinte des grands objectifs de formation précisés dans le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle (arrêté du 1er juillet 2015 - J.O. du 7 juillet 2015) : mettre en œuvre un processus de création ; cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres ; réfléchir sur sa pratique ; exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; mettre en relation différents champs de connaissances ; mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre ; s'intégrer dans un processus collectif, etc. Les chorales sont également un vecteur privilégié pour enrichir le parcours citoyen de l'élève (circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016) en termes de participation à la vie sociale et démocratique de la classe et de capacité d'engagement.

« Le Printemps d'École en chœur » s'attachera à souligner ce triple ancrage des chorales scolaires : enseignement de l'éducation musicale, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours citoyen...

4. Dans ce même souci d'information mais cette fois à l'échelle académique, vous trouverez ci jointe **l'enquête annoncée en décembre** et que je vous demande de renseigner avec précision. Les dates de concert que vous aurez indiquées figureront sur le site disciplinaire et petit à petit, chacun pourra encourager, s'inspirer du travail des autres ou simplement assister à un moment musical. Vous mesurez, je n'en doute pas le rayonnement d'une communauté professionnelle solidaire qui partage, confronte ou échange ses pratiques dans cette intelligence collective, dont nous avons maintes fois abordé l'approche lors de nos réunions. En décembre, un coordonnateur par bassin s'est porté volontaire et au nom de la communauté des professeurs, je tiens ici à remercier chacun d'eux :

- Nathalie Klicki-Gerber pour Diemeringen
- Henri Sattler pour Wittelsheim
- Jean-François Wurch à Colmar
- Mireille Sengelin à Thann
- Martin Kappes à Strasbourg
- Benoit Messinger à Strasbourg

³ http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110814

⁴ <http://eduscol.education.fr/cid86055/-l-ecole-en-choeur.html>

Pour cette première année, ils sont à votre écoute en inventant un lien entre vous dans un même bassin pour faciliter les contacts, centraliser les questions et les réponses, toujours dans la volonté de mutualiser les forces, notamment dans l'organisation des productions de fin d'année. Deux d'entre eux se sont déjà rapprochés de vous et je les en remercie. Nous étions partis du constat de la difficulté de « montrer » le travail d'une chorale trop modeste en nombre pour organiser une production ambitieuse. Pour de nombreuses raisons, il n'est pas aisé de « convaincre » des collégiens de faire des choix entre le sport, le club d'échec, ou quelquefois au pire, la pause méridienne pour s'engager dans un projet exigeant et chronophage. Il n'est pas aisé non plus, pour le professeur de renouveler son répertoire, trouver l'énergie pour conduire un groupe pléthorique ou *a contrario*, ne pas se décourager devant un groupe un peu « transparent ». C'est néanmoins une des missions qu'il doit honorer professionnellement. Il est aussi essentiel, dans une volonté d'équité d'offrir à chaque collégien l'émotion de monter sur scène, de partager son travail artistique, fruit des efforts d'une année scolaire mais surtout image d'une formidable aventure humaine qu'est pour un adolescent la participation au spectacle vivant. Dès l'année prochaine, le mot d'ordre sera de conjuguer les talents en fédérant les chorales, des plus modestes aux plus généreuses mais aussi, enrichir, diversifier ou renouveler les compétences professionnelles de la communauté des professeurs.

5. Le déploiement des jurés pour les épreuves facultatives de **la session 2017 du baccalauréat** dans les 8 centres a été envoyé par mail à chaque intéressé. Comme chaque année, il nécessite une grande vigilance de la part des coordonnateurs, Christiane Batzenschlager, Christiane Didierjean, Marie-Annick Guillemin, Stéphane Hummel, Pierre-Emmanuel Lephay, Chantal Mayer, Cyril Pallaud et Christine Toussaint, dont je souligne la rigueur et la responsabilité dans l'organisation matérielle mais aussi pédagogique des épreuves. En effet, c'est sous leur conduite que les 90 membres se réuniront par centre d'examen, dès la semaine prochaine pour certains. Réunis en janvier, les coordonnateurs et moi-même avons choisi de limiter le nombre de jurés tout en augmentant les journées d'évaluation ; ceci afin de concentrer les compétences sans disperser les exigences. **Prévenus, chaque juré doit se rendre à la réunion de centre avec des sujets d'épreuves qu'il aura envoyés au moins une semaine avant.** Le jury en testera quelques-uns pour partager avec précision les attendus de l'épreuve de commentaire. Ces propositions de sujet concernent le programme limitatif hormis l'œuvre de Tailleferre. En effet, celle-ci, qui s'appuie sur une captation scénique de la production de Limoges a fait l'objet d'un travail abouti en atelier, lors des journées interacadémiques de janvier à Nancy. Vous le savez, les comparaisons à inventer pour cette œuvre avaient vocation à investir le champ vidéonumérique, aussi, nous avons décidé, d'en confier la responsabilité délicate (car faisant appel à des compétences liées à la manipulation de la vidéo) aux seuls coordonnateurs. Le DVD qui rassemble les sujets conçus en atelier est à présent achevé et parvenu à chaque coordonnateur pour leurs réunions de préparation.
6. J'ajoute à ce point **l'enquête sur les lycées**, elle aussi annoncée lors de nos réunions de décembre. Destinée aux professeurs intervenant en lycée, elle a pour objectif d'établir la mise à jour des enseignements non obligatoires afin d'éclairer les perspectives envisageables dans le renforcement de l'offre académique, notamment afin d'imaginer la meilleure préparation pour les candidats éloignés des enseignements. Il est donc essentiel de la remplir avec rigueur, d'autant qu'elle alimente une note demandée par l'Inspection Générale.
7. La réflexion se poursuit autour de la mise en œuvre effective du programme **du cycle 3**. L'intercycle oblige une concertation et un partage de compétences dans le domaine de la pédagogie musicale qui fait l'objet d'un travail toujours à l'ordre du jour. Dans cette perspective, je mène une étude avec les deux inspecteurs de l'éducation nationale « arts et culture » du premier degré. Si ce plan aboutit, j'aurai besoin de vous pour le mettre en œuvre ; je reviendrai vers vous dès que nous aurons avancé dans sa conception. En attendant, je sais que, sur certains bassins, vous n'avez pas attendu pour nouer des relations professionnelles qui profitent aux jeunes écoliers et les préparent à leur vie de collégiens en exploitant collégalement par exemples les fiches d'accompagnement⁵ en conseil école collège ou en concertation dédiée à l'intercycle. Par ailleurs, je vous invite à poursuivre la lecture **des fiches pour le Cycle 4**⁶, commencée en ateliers en décembre et inachevée pour quelques-uns d'entre vous encore aujourd'hui. Vous avez eu le temps de vérifier que ces ressources, conçues par vos pairs, sont une véritable aide à votre réflexion professionnelle, indispensable à la conception des séquences. J'ajoute que l'académie de Strasbourg est rédactrice de ressources qui devront être prochainement publiées sur le site eduscol. Elles proposeront des scénarii pour évaluer le socle Commun des connaissances, de

⁵ <http://eduscol.education.fr/pid34176-cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>

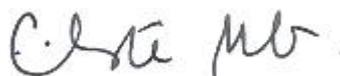
⁶ <http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

compétences et de culture en éducation musicale. L'équipe constituée d'Arnaud Bodo, Marianne Fretto-Wolff, Martin Kappes, Frédéric Spiegel et Valérie Sonnendrucker a travaillé sans compter son temps et je tiens ici à les féliciter pour leur engagement dans cette mission périlleuse et chronophage. Sous l'autorité de l'Inspecteur Général qui s'est déplacé plusieurs fois pour conduire la réflexion, il a fallu d'abord inventer et concevoir puis rédiger, expliciter, argumenter, contextualiser, avec la précision requise à une lecture destinée à tous les professeurs, des situations d'évaluation cohérentes et testées en cours pour proposer une aide à toute la communauté des professeurs d'éducation musicale.

8. L'université de Strasbourg avec laquelle nous entretenons des relations fructueuses nous informe de la tenue de **sa journée portes ouvertes ce Samedi 11 mars 2017** à partir de 9h dont vous trouverez le programme derrière [ce lien](#). J'ai aussi ajouté une brève sur notre site disciplinaire. N'hésitez pas à en informer les lycéens qui pourraient s'orienter vers le département musique.
9. Une information de dernière minute vient d'être postée dans vos espaces professionnels I-Prof. Elle concerne **la fiche poste du professeur que l'ESPE** recrutera à la rentrée en temps partagé. Lisez-la attentivement et étudiez la possibilité d'une forme de mobilité que cette candidature pourrait vous offrir.
10. Je termine par le travail des TRAam qui, pour cette deuxième année commence à porter ses fruits. En correspondance régulière avec l'académie binôme de Nancy et sous l'impulsion de Rym Boos, l'équipe propose une journée de présentation **le 26 avril au collège Tomi Ungerer**. Sous forme de forum, la journée présentera l'avancée de la recherche académique en matière de ressources pédagogiques qui exploitent les outils numériques. Rotor, Apheria, Infinite Looper, Cross DJ Pro, EGDR808 Drum Machine ... ou autres étrangetés n'auront plus aucun secret pour la communauté.

Avec mes encouragements pour la poursuite de vos missions et à bientôt lors de nos réunions de travail,

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale d'éducation musicale



Christine Masse-Guépratte

PJ :
Enquête chorale
Enquête lycée